

**CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE + 18
LOGEMENTS A RIVES EN SEINE**

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

DESIGNATION DES LOTS :

LOT	INTITULE DU LOT
1	VRD – ESPACES VERTS
2	FONDATIONS SPECIALES – GROS ŒUVRE
3	CHARPENTE
4	ETANCHEITE - COUVERTURE
5	MENUISERIES EXTERIEURES
6	SERRURERIE
7	PLATERIE - PLAFOND
8	MENUISERIES INTERIEURES
9	REVETEMENTS DE SOLS
10	PEINTURE
11	ELECTRICITE
12	CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE

La présente consultation est lancée **AVEC VARIANTES OBLIGATOIRES** auxquelles il est demandé aux entreprises de répondre obligatoirement selon le(s) lot(s) auquel (auxquels) elles soumissionnent.

LOT	INTITULE DU LOT	VARIANTE OBLIGATOIRE
4	ETANCHEITE – COUVERTURE - BARDAGE	Remplacement de la couverture zinc par un bac acier
8	MENUISERIES INTERIEURES	Bancs

MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS : Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. Le groupement d'entreprises à mandataire commun et l'entreprise générale ne sont pas autorisés à répondre à la consultation.

Les variantes facultatives sont autorisées dans le cadre du présent marché et il est prévu des variantes obligatoires sur les lots 4 et 8.

DELAI D'EXECUTION PREVU : Le délai d'exécution global est fixé à 20 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (2 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 18 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler).

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

Les demandes de dossier de consultation sont **téléchargeables sur le site** <https://www.marches-securises.fr/> **sous la référence 2023DDP05.**

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires
- Voir également article 4.2 du règlement de la consultation.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 40 points (voir détail des sous-critères à l'article 6 de règlement de consultation)
- le prix des prestations 60 points

Sauf pour les lots 9 – Revêtements de sols et 10 - Peinture :

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 60 points (voir détail des sous-critères à l'article 6 de règlement de consultation)
- le prix des prestations 40 points

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 21 AVRIL 2023 à 17h30

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs : Mme Marion ROUSSEL – Mail : m.rousseau@logeal-immobiliere.fr
Renseignements techniques : M. Eric VIANDIER - Tel. : 02.32.70.60.01 ou Mail : e.viandier@logeal-immobiliere.fr

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- Soit un référé précontractuel, en vertu de l'article 1441-2 du code de procédure civile, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification
- Soit un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat ;

Enfin, en cas de contestation de validité de contrat, une action peut être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 3 MARS 2023